

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC
AU 22/05

MDE 24/005/2005 – ÉFAI

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES DE TORTURE / DÉTENTION AU SECRET

SYRIE / ÉTATS-UNIS / PAYS-BAS Abd al Rahman al Musa (h), gérant d'épicerie, 41 ans

Londres, le 26 janvier 2005

Abd al Rahman al Musa, ressortissant syrien, a été arrêté par des membres de l'*Al Amn al Siyassi* (Sécurité politique) le 19 janvier 2005 à son arrivée à l'aéroport de Damas. Selon certaines informations, il est actuellement détenu au secret au centre de détention de la Sécurité politique à Hama, dans l'ouest de la Syrie, où il risque sérieusement d'être torturé. Cet homme a été expulsé des États-Unis après le rejet de sa demande d'asile, prononcé en dépit du fait qu'il risque d'être torturé en raison de son ancienne appartenance aux *Al Ikhwan al Muslimin* (Les Frères musulmans), un mouvement interdit.

Abd al Rahman al Musa a été escorté par deux agents des services américains de l'immigration de Houston (États-Unis) à Damas, via l'aéroport de Schiphol à Amsterdam (Pays-Bas). Les 18 et 19 janvier, la section néerlandaise d'Amnesty International a contacté à maintes reprises les autorités de l'immigration et du contrôle aux frontières des Pays-Bas, pour les informer de la situation d'Abd al Rahman al Musa et de son arrivée imminente sur le territoire néerlandais, mais celles-ci n'ont apparemment pris aucune mesure. Il est possible qu'Abd al Rahman al Musa n'ait pas été autorisé à formuler une demande d'asile, un droit qui est pourtant prévu par le droit international relatif aux droits humains et par le droit des réfugiés.

Abd al Rahman al Musa vivait aux États-Unis depuis 1991, semble-t-il. Il avait quitté la Syrie pour se réfugier en Jordanie en 1982, à la suite de graves affrontements qui avaient opposé les forces de sécurité aux Frères musulmans, à Hama, et qui avaient fait plusieurs milliers de morts. D'après le Comité de défense des droits humains syrien, une organisation non gouvernementale (ONG), au nombre des victimes figuraient 21 membres de la famille d'Abd al Rahman al Musa, essentiellement des femmes et des enfants. Après son arrivée aux États-Unis, il s'est installé à Houston, au Texas, a épousé une citoyenne américaine et a eu deux enfants. En mars 2004, sa demande d'asile a été définitivement rejetée et il a été placé en détention jusqu'à ce qu'une ordonnance d'expulsion soit émise à son encontre.

S'il était de la responsabilité première des États-Unis de ne pas renvoyer cet homme dans un pays où il risque d'être torturé ou soumis à d'autres formes de mauvais traitements, les autorités néerlandaises sont tenues, de leur côté, de veiller à ce que toute personne se trouvant sur leur territoire – y compris dans des zones de transit aéroportuaires – soit en mesure d'exercer tous les droits inscrits dans la Convention relative au statut des réfugiés et dans la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH).

En Syrie, les membres des Frères musulmans et leurs proches, ainsi que les personnes renvoyées de force dans ce pays sont systématiquement la cible d'actes de torture et d'autres formes de mauvais traitements. La Loi n° 49 fait de l'appartenance aux Frères musulmans une infraction passible de la peine de mort, même si la sentence capitale est généralement commuée, au terme d'un procès inique, en une peine de douze ans d'emprisonnement.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Un grand nombre de sympathisants et de partisans – avérés ou présumés – des Frères musulmans ont fui la Syrie avec leurs proches à la suite des affrontements armés qui ont secoué le pays dès la fin des années 1970 et de l'adoption, en 1980, de la Loi n° 49. Beaucoup de membres de ce mouvement ont été victimes d'une exécution extrajudiciaire en détention. Parmi ceux qui rentraient d'exil avec leurs proches, un très grand nombre ont été arrêtés à leur arrivée en Syrie, même après que les autorités syriennes eurent approuvé leur retour. Beaucoup, notamment des enfants, auraient été torturés en détention parce qu'ils étaient soupçonnés d'entretenir des liens avec les Frères musulmans. Plusieurs personnes ont « disparu » et au moins une est morte en mars 2002 alors qu'elle était détenue au secret.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais, en arabe, en français ou dans votre propre langue) :

aux autorités syriennes :

- dites-vous préoccupé par le fait qu'Abd al Rahman al Musa est détenu au secret au centre de détention de la Sécurité politique à Hama et demandez instamment que cet homme soit autorisé à recevoir la visite de ses proches, à consulter l'avocat de son choix et à bénéficier des soins médicaux dont il pourrait avoir besoin ;
- rappelez aux autorités que comme l'a indiqué le rapporteur spécial des Nations unies sur la torture : « *C'est pendant la détention au secret que la torture est le plus souvent pratiquée. Ce type de détention devrait donc être interdit et les personnes détenues au secret devraient être immédiatement libérées* » ;
- demandez instamment qu'Abd al Rahman al Musa soit libéré immédiatement, à moins qu'il ne soit inculpé d'une infraction prévue par la loi ;

aux autorités américaines :

- dites qu'en renvoyant Abd al Rahman al Musa en Syrie, où il risque d'être soumis à la torture ou à d'autres formes de mauvais traitements, les États-Unis ont contrevenu aux obligations qui leur incombent en vertu de la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants et du principe de non-refoulement, qui est inscrit dans la Convention relative au statut des réfugiés et dans le droit international coutumier ;
- compte tenu du grand nombre d'informations qui montrent que les États-Unis ont ébranlé les protections fondamentales contre la torture dans le contexte de la « guerre contre le terrorisme », exhorte les autorités de ce pays à faire tout ce qui est en leur pouvoir pour qu'à l'avenir les États-Unis respectent les engagements qui sont les leurs aux termes du droit international ;
- priez les autorités américaines d'user de leur influence afin qu'Abd al Rahman al Musa ne soit pas torturé ni soumis à d'autres formes de mauvais traitements et afin qu'il lui soit permis de recevoir la visite de ses proches, de consulter l'avocat de son choix et de bénéficier des soins médicaux éventuellement requis par son état de santé.

aux autorités néerlandaises :

- demandez que soit ouverte une enquête sur les raisons qui ont poussé les services de police néerlandais à ne pas tenir compte de la demande d'Amnesty International, qui a appelé les autorités à offrir à Abd al Rahman al Musa la possibilité de formuler une demande d'asile lors de son passage à l'aéroport de Schiphol.

APPELS À :

autorités syriennes :

Président de la République arabe syrienne :

His Excellency Bashar al-Assad
President of the Republic
Presidential Palace
Abu Rummaneh, Al-Rashid Street
Damas, Syrie

Fax : +963 11 332 3410

Formule d'appel : *Your Excellency*, / Monsieur le Président de la République,

Ministre de l'Intérieur :

His Excellency General Ghazi Kan'an
Minister of the Interior
Ministry of the Interior
Merjeh Circle
Damas, Syrie

Fax : +963 11 222 3428

Courriers électroniques : somi@net.sy

Formule d'appel : *Your Excellency*, / Monsieur le Ministre,

autorités américaines :

Future secrétaire d'État :

The Honorable Condoleezza Rice
Secretary of State Nominee
U.S. Department of State
2201 C Street, N.W.
Washington DC 20520
États-Unis

Fax : +1 202 261 8577

Courriers électroniques : Secretary@state.gov

Formule d'appel : *Your Excellency*, / Madame,

Futur ministre de la Justice :

Attorney-General nominee Alberto Gonzalez
Department of Justice
950 Pennsylvania Ave. N. W.
Room 440
Washington DC 20530-0001
États-Unis

Fax : +1 202 307 6777

Courriers électroniques : AskDOJ@usdoj.gov

Formule d'appel : *Dear Mr Gonzales*, / Monsieur,

autorités néerlandaises :

Ministre de l'Intégration et Immigration :

Ministry of Justice
Minister of Immigration Affairs and Integration
Mrs. M.C.F. Verdonk
PO Box 20301
2500 EH THE HAGUE
Pays-Bas

Fax : +31 70 370 79 39

Formule d'appel : *Your Excellency*, / Madame le Ministre,

COPIES aux représentants diplomatiques de la Syrie, des États-Unis et des Pays-Bas dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 9 MARS 2005, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*